

MARINEL UBALDO



MARINEL SUBOOK UBALDO

PHILIPPINES

ACTIVITÉ // CHANGEMENT CLIMATIQUE :
CRISE DES DROITS ?

Agissez dès maintenant sur amnesty.fr



INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de personnes sympathisantes dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les personnes militantes sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des personnes réfugiées et des personnes migrantes. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.



Écriture de lettres en Algérie.
© Hamdad Mohamed Said

10 JOURS POUR SIGNER

La campagne *10 jours pour signer* d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes de violations des droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte des situations individuelles à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne *10 jours pour signer* est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres et des victimes de torture, des prisonniers d'opinion et des personnes condamnées à mort ou dont les droits humains sont bafoués reçoivent des messages de solidarité de milliers de personnes, venant des quatre coins du monde. Ces personnes savent que l'attention du public est attirée sur leur situation. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu des résultats impressionnants. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier aux problèmes.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

L'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

L'éducation aux droits humains vise à faire connaître, comprendre et défendre les droits fondamentaux. Elle permet aux citoyens et citoyennes de tous âges de construire un monde plus juste et respectueux des droits humains.

L'éducation aux droits humains a pour objectif de :

- Susciter une prise de conscience et une compréhension des droits humains,
- Donner des connaissances et des compétences pour les connaître, les respecter et les défendre,
- Faire évoluer les attitudes et comportements.

L'éducation aux droits humains s'inscrit dans la durée, déconstruit les préjugés, amène les personnes à réfléchir et à trouver des solutions pour agir.

Amnesty International France s'appuie sur un réseau de bénévoles qui peuvent intervenir pour construire avec vous des actions éducatives sur des thématiques liées aux droits humains telles que la liberté d'expression, l'abolition de la torture et de la peine de mort, les droits de l'enfant, le droit d'asile et la lutte contre toutes les discriminations.

Amnesty International vous propose des méthodes ludiques et participatives, des expositions, des jeux, des vidéos et des ressources pédagogiques.



Des membres d'Amnesty International manifestent devant l'ambassade turque à Paris, en juillet 2017. © Christophe Meireis

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources disponibles sur la page
Éducation ;
www.amnesty.fr/education

Vous souhaitez mener des projets
d'éducation aux droits humains, contactez :

- Le groupe local d'Amnesty près de chez vous : amnesty.fr/pres-de-chez-vous
- Notre secrétariat national :
education@amnesty.fr

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

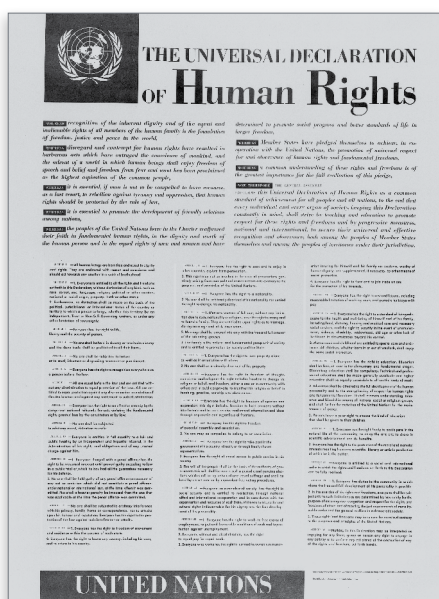
Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



Des militantes participent à 10 jours pour signer au Togo. © AI Togo



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne 10 jours pour signer ont été victimes.

INTRODUCTION AUX DROITS HUMAINS

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



DROITS ET LIBERTÉS CIVILS

Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit en esclavage.

- | | |
|-----------|--|
| Article 1 | Liberté et égalité en dignité et en droits |
| Article 2 | Non-discrimination |
| Article 3 | Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne |
| Article 4 | Droit de ne pas être réduit en esclavage |
| Article 5 | Droit de ne pas être soumis à la torture |



DROITS JURIDIQUES

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté ou détenu arbitrairement.

- | | |
|------------|--|
| Article 6 | Protection de la loi pour toutes et tous |
| Article 7 | Égalité devant la loi |
| Article 8 | Réparation lorsque les droits ont été bafoués |
| Article 9 | Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires |
| Article 10 | Droit à un procès équitable |
| Article 11 | Présomption d'innocence |
| Article 14 | Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection |



DROITS SOCIAUX

Droit à l'éducation, à des services médicaux, aux loisirs, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

- | | |
|------------|--|
| Article 12 | Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille |
| Article 13 | Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État |
| Article 16 | Droit de se marier et de fonder une famille |
| Article 24 | Droit au repos et aux loisirs |
| Article 26 | Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit |



DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

- | | |
|------------|---|
| Article 15 | Droit à une nationalité |
| Article 17 | Droit à la propriété |
| Article 22 | Droit à la sécurité sociale |
| Article 23 | Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat |
| Article 25 | Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être |



DROITS POLITIQUES

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droit à la liberté de convictions, de religion, d'expression et de réunion pacifique.

- | | |
|------------|---|
| Article 18 | Liberté de convictions (y compris les convictions religieuses) |
| Article 19 | Liberté d'expression et droit de diffuser des informations |
| Article 20 | Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique |
| Article 21 | Droit de participer au gouvernement du pays |



DROITS CULTURELS ET DROITS EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.

- | | |
|------------|--|
| Article 27 | Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté |
| Article 28 | Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés |
| Article 29 | Responsabilité de respecter les droits des autres personnes |
| Article 30 | Personne ne peut être privé de l'un de ces droits ! |

ACTIVITÉ :

CHANGEMENT CLIMATIQUE CRISE DES DROITS ?

CONCEPTS CLÉS

- // Changement climatique
- // Droits liés à l'environnement et protection de l'environnement
- // Droit à la vie, à l'eau, à la nourriture et au logement
- // Droits économiques, sociaux et culturels

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

- // Les personnes participantes acquièrent des connaissances en matière de dignité et de droits humains des populations touchées par des phénomènes météorologiques dévastateurs provoqués par le changement climatique.
- // Elles abordent le lien entre le changement climatique et les droits humains de leur point de vue.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- // Les personnes participantes comprennent le lien étroit entre les droits humains, le changement climatique et d'autres questions environnementales.

PRÉPARATION ET RESSOURCES

- // Disposez deux panneaux, l'un à l'avant de la salle et l'autre au fond, indiquant : « D'accord » et « Pas d'accord ». Assurez-vous qu'il y a suffisamment de place pour que les personnes participantes puissent se placer en ligne entre les deux panneaux.
- // **Facultatif** : distribuez des exemplaires de la lettre de Marinel aux personnes participantes

TEMPS NÉCESSAIRE

// 1 h 40

ÂGE

// 12 ans et plus

 **40 MINUTES**

INTRODUCTION : CHANGEMENT CLIMATIQUE ? CRISE CLIMATIQUE ?

1. Invitez les personnes participantes à se disperser dans la salle. Présentez l'activité en leur expliquant que vous leur donnerez un sujet à étudier et que leur mission sera de créer une statue (une position figée) pour exprimer leur réaction. Encouragez les personnes participantes à utiliser tout leur corps, notamment des expressions du visage.

- Commencez par quelques statues d'échauffement. Proposez n'importe quel sujet facile sur lequel les personnes participantes peuvent s'entraîner, par exemple : « Faites une statue représentant ce que vous allez faire ce week-end » ou « Faites une statue représentant votre famille ». Donnez-leur quelques secondes pour créer leur statue à chaque fois.

2. Dites aux personnes participantes de faire une statue représentant ce que le changement climatique veut dire pour elles. Demandez à la moitié des personnes participantes de se détendre et d'aller regarder les positions des autres, puis demandez aux personnes participantes qui se déplaçaient de créer leur statue pendant que les autres se déplacent et observent. Avec les mêmes instructions, donnez la consigne suivante : « Faites une statue représentant ce que la justice climatique veut dire pour vous. » De nouveau, donnez-leur le temps de regarder la position des autres.

3. Avec le groupe entier, faites le point à l'aide des questions suivantes :

- Quelles sortes de statues avez-vous faites ? Quelles émotions avez-vous exprimées ?
- Que savez-vous du changement climatique ?
- Comment le changement climatique affecte-t-il l'accès à l'alimentation, au logement, au travail ?
- Pensez-vous qu'il existe un lien entre le changement climatique et les catastrophes naturelles ?



DROITS HUMAINS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

4. Montrez aux personnes participantes les panneaux « D'accord » et « Pas d'accord » et demandez-leur de se tenir à mi-chemin entre les deux. Expliquez-leur que vous allez lire une série d'affirmations et qu'ils/elles devront, après chacune de ces phrases, se diriger vers le panneau qui correspond le mieux à leur opinion.

Choisissez trois ou quatre des affirmations suivantes. Après chaque affirmation, laissez un temps de discussion et donnez aux personnes participantes la possibilité de changer de place si elles changent d'avis.

- Le changement climatique touche tout le monde de manière égale.
- Le changement climatique est une crise des droits humains.
- Les actions individuelles sont plus importantes que les actions du gouvernement pour ralentir le changement climatique.
- Les gouvernements et les entreprises ne peuvent rien faire pour lutter contre le changement climatique.
- Il revient aux jeunes de trouver des solutions aux crises dues au changement climatique.
- Le changement climatique affectera mes droits au logement, à l'eau et à l'assainissement, à la nourriture, à la santé ainsi que d'autres droits humains.

Vous pouvez vous référer au complément d'information pour alimenter les discussions.

PRÉSENTATION DE MARINEL

5. Expliquez que Marinel Sumook Ubaldo est une jeune femme de 22 ans qui vit aux Philippines. Lorsqu'elle avait 16 ans, le typhon Yolanda, l'un des plus meurtriers jamais enregistrés, a détruit son village dans le Samar oriental. Plus de 6 000 personnes sont mortes aux Philippines et des millions ont perdu leur logement. Marinel a écrit une lettre directement adressée aux personnes participantes. Lisez-la à haute voix, ou distribuez-la pour que les personnes participantes la lisent individuellement ou en groupe. De plus amples informations sur la situation de Marinel sont disponibles en dernière page.

// **Facultatif** : Vous pouvez utiliser cette vidéo (en anglais) pour présenter Marinel : <https://vimeo.com/146327850>

« Je m'appelle Marinel Sumook Ubaldo. Je suis la fille d'un pêcheur qui a passé sa vie à subvenir aux besoins de sa famille. La vie n'a jamais été facile pour mon père. Il n'a pas pu finir l'école primaire parce qu'il devait aller en mer pour subvenir aux besoins de sa famille. Dans mon enfance nous subissions une vingtaine de typhons par an, alors les catastrophes sont devenues normales pour moi. [Je sais] que la mer peut parfois être cruelle, qu'en raison de notre situation géographique, nous sommes plus exposés à de nombreux types de catastrophes naturelles.

Le changement climatique n'est plus un problème auquel nous serons confrontés à l'avenir, mais un combat que nous devons mener aujourd'hui, dans le présent.

Si nous n'avons pas peur de faire entendre notre voix et de partager notre récit, nous pourrions dire au monde que les Philippines ont souffert des conséquences d'un phénomène que nous n'avons pas provoqué. Certains pays qui ont historiquement contribué au changement climatique ne ressentent toujours pas pleinement ses effets et c'est pourquoi il est si important qu'ils entendent notre histoire, afin qu'ils se rendent compte que le changement climatique a des conséquences pour des populations bien réelles aujourd'hui. En tant que jeunes, nous avons l'énergie et le pouvoir nécessaires pour faire entendre notre voix et représenter les personnes qui n'ont pas le courage de se défendre.

Partager a été la clef pour me remettre de ce que j'avais vécu. Le changement climatique n'est pas seulement une question d'adaptation et d'atténuation. C'est aussi une question de droits humains. Les catastrophes naturelles nous privent de nos droits les plus essentiels.

Notre avenir à toutes et à tous dépend de VOTRE décision MAINTENANT, alors, s'il vous plaît, joignez-vous à moi et faites changer les choses. »

6. Si les personnes participantes ne connaissent pas bien la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), utilisez le complément d'information page 10. Demandez ensuite aux personnes participantes de trouver quels droits ont trait au cas de Marinel à partir d'une liste de 10 droits. Vous pouvez vous aider du complément d'information page 10*. Vous pouvez leur proposer de se lever lorsqu'un droit est pertinent et de rester assis dans le cas contraire. Demandez à l'une ou l'autre des personnes participantes debout de justifier brièvement son choix. Vous pouvez aussi répartir les personnes participantes en binômes et leur demander de cocher les droits qui leur semblent en lien avec le cas de Marinel.
7. Demandez aux personnes participantes de discuter de la question suivante en petits groupes et de donner des réponses communes :

- Avez-vous des idées d'actions qui pourraient contribuer à faire changer les choses ?

COMPLÉMENT D'INFORMATION

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des millions de personnes souffrent déjà des effets catastrophiques de phénomènes extrêmes exacerbés par le changement climatique, de la sécheresse prolongée en Afrique subsaharienne aux tempêtes tropicales qui balaient l'Asie du Sud-Est, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique.

En août 2018, des jeunes ont commencé à descendre dans les rues pour amener les gouvernements et les entreprises à rendre des comptes pour les conséquences de leurs activités. Ces jeunes ont endossé un rôle moteur en exigeant des changements qui nécessitent la participation et le soutien de tous les secteurs de la société.

QU'EST-CE QUE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le climat de la planète a toujours évolué au fil des ères géologiques, et cette évolution s'est accompagnée de fluctuations conséquentes des températures moyennes mondiales.

Cependant, la période de réchauffement actuelle est plus rapide que les précédentes. Il est devenu évident que l'humanité est responsable de la majeure partie du réchauffement que la planète a connu ces 100 dernières années. Ce réchauffement est provoqué par la combustion de carburants fossiles, par l'agriculture et l'exploitation des terres ainsi que d'autres activités favorisant le changement climatique. L'élévation rapide des températures pose problème car elle modifie le climat trop vite pour que les organismes vivants puissent s'y adapter.

Ces augmentations des températures ont entraîné des phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau des océans, des changements de la faune et de son habitat, ainsi que tout un éventail d'autres conséquences. Les effets du changement climatique se font déjà ressentir, mais ils s'aggraveront. La température moyenne mondiale a déjà augmenté de 1 °C environ par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

POURQUOI LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST-IL UNE AFFAIRE DE DROITS HUMAINS ?

Le changement climatique a des effets dévastateurs dans le monde entier, ce qui en fait une question de droits humains urgente. Il aura notamment les conséquences suivantes :

- Il aggravera et amplifiera les inégalités existantes.
- Il touchera probablement certains groupes plus que d'autres, par exemple les populations qui dépendent de l'agriculture ou des activités côtières, ainsi que d'autres groupes défavorisés victimes de discrimination, comme les femmes, les personnes âgées, les enfants et les jeunes, les personnes vivant dans la pauvreté et les populations autochtones.
- Ses conséquences deviendront de plus en plus graves et extrêmes avec le temps, créant ainsi une situation catastrophique pour les générations actuelles et à venir.

En plus de menacer notre existence, le changement climatique affecte nos droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, au logement et aux moyens de subsistance. Le changement climatique affecte directement ces droits fondamentaux et continuera de les affecter.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

DROITS EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

DROIT HUMAIN	CONCERNE-T-IL LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?
Droit à la vie	Affecté par les événements climatiques extrêmes, comme les tempêtes, les inondations et les feux de forêt. Le typhon Yolanda a fait près de 6 000 morts en 2013 aux Philippines. Le stress thermique est meurtrier : la canicule de 2003 en Europe a fait 35 000 morts.
Droit à la santé	Parmi les principales conséquences du changement climatique figurent des risques de blessures, de maladies et de mort dues aux canicules et aux incendies. La diminution de la production alimentaire dans les régions pauvres entraînera des risques accrus de sous-alimentation et de maladies.
Droit au logement	Les phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les feux de forêt détruisent des logements et provoquent des déplacements de personnes. La sécheresse, l'érosion et les inondations peuvent également modifier l'environnement avec le temps, et la montée du niveau de la mer menace le logement de millions de personnes vivant dans des lieux de faible altitude dans le monde.
Droits à l'eau et à l'assainissement	La fonte des neiges et des glaces, la diminution des précipitations, la hausse des températures et la montée du niveau de la mer affectent les ressources en eau, tant en termes de quantité que de qualité. Les phénomènes météorologiques extrêmes ainsi que les catastrophes naturelles affectent les installations sanitaires. Déjà, plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès à de l'eau potable et le changement climatique aggravera la situation.

À QUI REVIENT LA RESPONSABILITÉ DE LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Les États et les entreprises ont la responsabilité de faire cesser le changement climatique.

- **Les États** sont obligés de prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique de la manière la plus rapide et humaine possible. Les mesures qu'ils mettent en place pour lutter contre le changement climatique ne doivent pas porter atteinte, de manière directe ou indirecte, aux droits humains. Par exemple, les zones de conservation et les projets d'énergie renouvelable ne doivent pas être créés sur les terres de populations autochtones sans qu'elles aient été préalablement consultées et qu'elles aient donné leur consentement.
- **Les entreprises** doivent remédier aux atteintes aux droits humains qu'elles causent ou auxquelles elles contribuent, ce qui concerne également les atteintes aux droits humains causées par le changement climatique. Les recherches montrent que 100 grandes entreprises d'exploitation des combustibles fossiles sont responsables de 71 % des émissions de gaz à effet de serre générées dans le monde depuis 1988.



MARINEL SUMOOK UBALDO

PHILIPPINES

Marinel Sumook Ubaldo avait 16 ans lorsqu'elle a compris qu'elle devait trouver un moyen de se protéger et de protéger les personnes habitant son village et ses environs des effets dévastateurs du changement climatique. Le 13 novembre 2013, elle a survécu au typhon Yolanda, l'un des plus meurtriers jamais enregistrés. Son village sur l'île de Samar a été détruit : plus de 6 000 personnes sont mortes aux Philippines et des millions ont vu leur domicile détruit.

Six ans plus tard, Marinel a obtenu son diplôme en travail social. Passionnée de nature et militante de renom, elle consacre son temps libre à faire campagne en faveur des droits des personnes habitant son village et ses environs.

En septembre 2018, elle s'est rendue à New York pour fournir des éléments de preuve dans le cadre d'une enquête sur le changement climatique et la manière dont les industries des énergies fossiles y contribuent. « Je ne suis pas simplement... une statistique climatique », a-t-elle déclaré devant une salle des Assemblées comble. « Mon histoire n'est qu'une parmi de nombreuses autres et je suis ici pour parler au nom des personnes vulnérables et marginalisées, afin que notre voix soit entendue. »

Marinel, sa famille et des milliers d'autres personnes dont le logement a été détruit par le typhon ont besoin de nourriture, d'eau, d'un logement, d'électricité et d'installations sanitaires. Le gouvernement philippin n'a pas pris de mesures suffisantes et a abandonné ces personnes à des conditions de vie insalubres dans lesquelles il leur est difficile de gagner leur vie.

Marinel reste néanmoins déterminée à faire en sorte que les gouvernements du monde entier prennent des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences pour les personnes habitant son village et ses environs ainsi que pour les autres personnes touchées.